

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 03/2024 du 05 février 2024

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DES VESTIAIRES DOUCHES AU STADE MUNICIPAL AVEC L'ASSOCIATION ENTENTE MOHON/ST MALO DES 3 FONTAINES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023.09.08-08 du 08 septembre 2023 (rubrique N° 05) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de conclure et réviser le louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu une convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment des vestiaires douches situé au stade municipal à compter du 1^{er} mars 2024 avec l'association Entente Mohon/St Malo des 3 Fontaines pour assurer les activités de l'association.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 6 février 2024

Fait à Mohon le 05 février 2024

Le Maire,
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance